

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015_12_17
id. 2230

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**AIDE DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉHABILITATION D'UN
LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SUR LA COMMUNE DE
BARDIGUES ET DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
SUR LA COMMUNE DE CAYRIECH**

Deux demandes de réhabilitation de logements locatifs émanant des communes de Bardigues et Cayriech sont soumises à l'examen de la Commission Permanente.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir :

* la dépense subventionnable est plafonnée à 22 900 € HT par unité de logement

* le taux de subvention est fixé à 15 % et la subvention maximum est de 3 435 € par unité de logement.

Monsieur le Président propose d'examiner le dossier présenté ci-après :

Demande de subvention

N° PROGOS	COMMUNE	OPÉRATIONS	COÛT HT	DÉPENSE ÉLIGIBLE	SUBVENTIONS
LOG02864	BARDIGUES	Aménagement d'un logement locatif social	100 934,21 €	22 900,00 €	22 900 x 15 % 3 435 €
Contrat Région Unique Pays Garonne Quercy Gascogne					
LOG02907	CAYRIECH	Aménagement de 3 logements locatifs sociaux	203 429,00 €	22 900,00 € x3	22 900 x 15 % x3 10 305 €
Territoire Energie Positive-Croissance Verte du Pays Midi Quercy					

Cette subvention sera prélevée sur la ligne budgétaire suivante, article 204142, sous fonction 72.

* Autorisation de programme 2015	61 830,00 €
* Engagement à ce jour	44 655,00 €
* Engagement à la présente commission	13 740,00 €
* Disponible	3 435,00 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde aux communes de Bardigues et Cayrieich les subventions départementales ci-dessus détaillées pour un montant global de 13 740 € ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 02/02/2016

Reçu en préfecture le 02/02/2016

Affiché le



ID : 082-228200010-20160202-CP2015_12_17-DE